

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Monique EUSEBIO

Présents : Michel DIAZ, Céline ADRIEN RENE, Daniel VEDRENNE, Monique EUSEBIO, Didier BENASSIS, Murielle FROTEY, Philippe CALIZZANO, Jean-Marc TISSOT BOULARD, Raymond CATHALA

Représentés : Nathalie VIDAL représentée par Michel DIAZ

Absents et excusés : Gaelle JONNEAUX

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (N° DE_053_2026)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin à 18 heures 00 minutes.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé :

M. VEDRENNE Daniel et M. CATHALA Raymond (membres les plus âgés)

Mme ADRIEN RENE Céline et M. BENASSIS Didier (membres les plus jeunes)

Mme Monique EUSEBIO est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

Il est procédé au vote.

Sont proclamés élus en qualité de délégués :

- M. DIAZ Michel

Sont proclamés élus en qualité de suppléants :

- M. VEDRENNE Daniel

- Mme EUSEBIO Monique

- Mme ADRIEN-RENE Céline

VOTE 9 VOIX POUR et 1 BLANC

Modification de l'éclairage public (N° DE_054_2026)

Le Maire informe les conseillers qu'en 2018 la Commune a opté pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Les objectifs affichés étaient la préservation de la faune et la flore nocturne, de faire des économies et de s'inscrire dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique.

Depuis, la C3SM a remplacé l'ensemble des lanternes avec un passage en Led de toutes les ampoules.

Considérant l'absence d'impact sur la faune et la diminution importante de l'empreinte Carbone, le Maire propose donc au Conseil Municipal de rallumer l'éclairage public toute la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de rallumer l'éclairage public sur tout le territoire,

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches auprès de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée afin que les services prennent en compte cette décision dès que possible. VOTE 8 VOIX POUR - 2 CONTRE

Renouvellement matériel photocopieur (N° DE_055_2026)

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'une proposition de modernisation du copieur actuel CANON a été soumise.

En effet, ce copieur mis en place depuis 2022 peut être remplacé par un modèle plus actuel à des conditions intéressantes.

Considérant la satisfaction des services du prestataire habituel (Fac Similé Canon) qui nous propose :

- un coût de location moins important de 25,06€/mois

Considérant les offres des prestataires Koesio et Toshiba qui proposent un coût de location supérieur 0.005€ et 0.008€. VOTE A L'UNANIMITE

Convention extension réseaux EU et AEP (N° DE_056_2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un administré a déposé un permis de construire sur la parcelle A1188 sise avenue de Narbonne pour une création d'une maison individuelle.

Les travaux ayant commencé le 11 février 2026, il y a lieu d'effectuer la viabilisation de la parcelle.

Suite à la réception du devis de branchement EU et AEP s'élevant à un montant de 3 516.00€ TTC

(2 930.00€ HT), le Maire propose à l'assemblée d'établir une convention avec la pétitionnaire pour l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement. VOTE A L'UNANIMITE

Convention pour la mise à disposition d'une parcelle privée à la Commune (N° DE_057_2026)

Le Maire informe les conseillers que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement vont débiter.

Les entreprises recherchant un lieu de stockage pour les matériaux, il propose aux conseillers de

- Conventionner avec le propriétaire de la parcelle A 1008 pour une mise à disposition gratuite du terrain pour la durée des travaux.
- De l'autoriser à signer la convention - VOTE A L'UNANIMITE

Motion de soutien au tracé de référence voyageurs et Fret avec tunnel, branche ouest (ligne nouvelle Montpellier-Perpignan) (N° DE_058_2026)

Vu le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan porté par SNCF Réseau et inscrit dans les réflexions d'aménagement ferroviaire à l'échelle régionale, nationale et européenne ; Vu la concertation préalable actuellement engagée sur la phase Béziers-Perpignan du projet ; Considérant que la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan constitue un projet structurant pour l'amélioration des mobilités ferroviaires voyageurs et le développement du transport ferroviaire de marchandises, dans une logique de report modal et de transition écologique ; Considérant que le tracé de référence voyageurs avec tunnel – branche Ouest, intégrant les enjeux liés au fret ferroviaire, apparaît comme une solution permettant de concilier les besoins de mobilité, les perspectives de développement du transport ferroviaire et la préservation des équilibres agricoles, environnementaux, paysagers et humains du territoire ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'exprimer son soutien au tracé de référence voyageurs avec tunnels – branche Ouest dans le cadre du projet LNMP ;
- De soutenir la poursuite des études intégrant les enjeux voyageurs et fret ferroviaire ;
- De rappeler la nécessité d'une prise en compte attentive des impacts territoriaux, agricoles et environnementaux ;
- D'autoriser le Maire à transmettre cette position aux services de l'Etat, à SNCF Réseau, à la Région Occitanie et aux partenaires concernés. VOTE A L'UNANIMITE

Choix d'un avocat pour un contentieux devant le Tribunal Administratif (N° DE_059_2026)

Considérant que par lettre en date du 26 mai 2026, le greffe du tribunal administratif de Montpellier a notifié à la Commune la requête en référé présentée par une entreprise formée sur le fondement des articles L.551-1 et suivants du code de la justice administrative sur la procédure de passation du marché de travaux relatif à la « réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eau potable » sur le lot N°1 « travaux traditionnels » de la Commune de Saint Jean de Barrou.

Le Conseil Municipal **autorise** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif et **désigne** Maître PAILLES, avocat associé à HG&C avocats à Perpignan, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance, dont les frais et honoraires seront fixés et acquittés par le maire. VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

M. Le Maire rappelle l'engagement des élus lors de la signature de la Charte des élus locaux et notamment de respecter de l'anonymat et le secret lors des traitements des dossiers personnels évoqués en Conseil Municipal

- Point sur l'eau

Comme à chaque conseil, le Maire fait état des niveaux de la source qui sont très satisfaisants avant saison

- Note d'information de l'agence de l'eau expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau

Le Maire transmet le bilan des actions de l'Agence de l'eau pour l'année 2025 et fait un parallèle sur le prix de l'eau :

Région Rhône Méditerranée : 4.34€ TTC

France : 4.69€ TTC

Saint Jean de Barrou : 3.67€ TTC

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

L'adjoint au Maire informe le Conseil de l'actualisation du PCS réalisée par l'équipe municipale en partenariat avec GROUPAMA/PREDICT. Un exercice est programmé à la fin du mois de juin.

- Désignation d'un délégué Santé environnement

Mme JONNEAUX ayant été proposée et ayant refusé la délégation, c'est Michel DIAZ qui est délégué

- Fête de la St Jean : Le Maire propose que pour la fête de la Saint Jean/Fête de la musique, les seniors (+ de 65 ans) soient invités par la Mairie au repas. C'est une attente de certains Saint Jeannais.

CLOTURE A 19 H 14

Michel DIAZ
Président de séance

Monique EUSEBIO
Secrétaire de séance